

**ARRÊTÉ n°7-DRH-2019 du 25 septembre 2019
PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DE LA
COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE LOCALE
DES PROFESSEURS AGREGES**

Le Vice-Recteur de Mayotte,

Vu la Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la Loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le Décret n° 72-580 du 4 juillet 1972 relatif au statut particulier des professeurs agrégés de l'enseignement du second degré ;

Vu l'arrêté vice-rectoral n°228 VR/DJ/2019 en date du 30 juillet 2019 portant délégation de signature à Monsieur Dominique GRATIANETTE, secrétaire général du vice-rectorat de Mayotte ;

Vu le procès-verbal de dépouillement et de proclamation des résultats du scrutin concerné, en date du 06 décembre 2018 ;

ARRÊTE :

Article 1er : Sont nommés membres de la commission administrative paritaire locale des professeurs agrégés du second degré les représentants de l'administration et les représentants des personnels régulièrement élus, désignés ci-après :

A / Représentants de l'administration :

a) Membres titulaires :

- Monsieur Gilles HALBOUT, vice-recteur de Mayotte, président
- Monsieur Dominique GRATIANETTE, secrétaire général
- Monsieur Stéphane BAYIG, directeur des ressources humaines
- Madame Catherine DAUMAS, IA-IPR Lettres
- Monsieur BINA Attoumani, chef de la DPE 2D

b) Membres suppléants :

- Monsieur Laurent SOUCHARD, IA-IPR de mathématiques
- Madame Catherine IBANEZ, IA-IPR Economie gestion
- Madame Patricia TRUMPI, chargée de GRH de proximité
- Madame Binti-Saffy ALI NASSIBOU, adjointe chef de division de la DPE2
- Monsieur Fily KOUADIO, IA-IPR-anglais

B/ Représentants du personnel :

Au titre de la FSU

a) Membres titulaires

Classe normale (3)

Mme PRUDENT Laura, Mme AMIOT Justine, Mme BARBARAT Isabelle

Hors-classe et classe exceptionnelle (1)

M. MULTON Frédéric

b) Membres suppléants

Classe normale (3)

M. NGUYEN DUY Eric, M. CURAT Hervé, Mme BREGLIANO Salma

Hors-classe et classe exceptionnelle (1)
M. GROSGER Eric

Au titre de CFDT-FO :

- a) Membre titulaire
Classe normale (1)
M. CABON Jean-Jacques

- b) Membre suppléant
Classe normale (1)
M. DE CECCO Eric Attilio

Article 2 : La durée de leur mandat est fixée à quatre ans, à compter de la date d'effet de l'arrêté de composition, soit le 1^{er} février 2019.

Article 3 : Le précédent arrêté portant nomination des membres de la commission administrative paritaire locale des professeurs agrégés de Mayotte, en date du 07 janvier 2019 est abrogé.

Article 4 : Le secrétaire général du vice-Rectorat de Mayotte est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Mamoudzou, le 25 septembre 2019

Le vice-recteur et par délégation
Le secrétaire général du vice-Rectorat

Dominique GRATIANETTE

